

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

PLACEMENTS : ATTENTION AUX USURPATIONS D'IDENTITÉ ! AVEC L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Date de publication : 07/12/2021 - Internet/multimédia

Eva : "Bonjour, je suis tombé sur une offre d'investissement qui m'intéresse. Comment je peux savoir s'il s'agit d'une proposition sérieuse ?".

C'est une bonne question Eva, car depuis quelques mois, le nombre d'usurpations d'identité en matière de placements a explosé !

Certains fraudeurs usurpent le nom d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés. Leur objectif est de vous tromper pour collecter vos informations personnelles et vous voler de l'argent.

Alors comment ces fraudeurs s'y prennent-ils ?

Ils utilisent de faux sites internet ou de fausses adresses mails, similaires à celles d'acteurs autorisés et connus. Les escrocs volent les numéros d'agrément de sociétés de gestion, et vous contactent en usurpant l'adresse e-mail de conseillers financiers. Ils n'hésitent pas à utiliser les logos d'établissements financiers, voire ceux des autorités publiques comme l'AMF pour vous mettre en confiance.

Les usurpations portent notamment sur des SCPI et leurs sociétés de gestion.

Alors quels sont les bons réflexes à adopter ?

Ne remplissez pas de formulaires en ligne quand vous ignorez qui vous demande des informations personnelles. Les escrocs utilisent vos données personnelles comme :

- votre nom,
- votre n° de téléphone,
- votre email, et s'en servent pour vous contacter et vous faire investir. Ils peuvent aussi les revendre à d'autres escrocs.

Si vous êtes contactés, faites vos propres vérifications. Essayez de joindre la société dont votre interlocuteur se revendique après avoir recherché par vous-même ses coordonnées pour vérifier que le contact y travaille bien. Vérifiez aussi la concordance de l'adresse email de votre interlocuteur avec celle de la société autorisée.

Vous avez un doute sur une offre d'investissement ? Consultez les listes noires de l'AMF sur l'application [AMF Protect Epargne](#). Faites preuve de prudence et au moindre doute, contactez [AMF Epargne Info Service](#) par formulaire ou téléphone

En résumé, les types d'usurpations :

- usurpation du nom d'établissements,
- usurpation de produits financiers autorisés ,
- faux sites Internet,
- vol des numéros d'agrément,
- usurpation d'adresse e-mail de conseillers financiers,
- SCPI et société de gestion.

Signalez la fraude sur l'application AMF Protect Epargne, AMF Epargne Info Service : 01 53 45 62 00